

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
de la REUNION du COMITE SYNDICAL du 16 DECEMBRE 2013

L'An Deux Mille Treize, le Seize Décembre, à Dix Huit Heures Trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Mme NICOLAS, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur GELIN, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.
Monsieur GELIN présente un pouvoir de Monsieur FIORINI
Absent excusé : Monsieur SAUNIER

Objet :
Retrait
de la délibération
D 12 04 757

Considérant que lors du Comité Syndical du 26 septembre 2012, le Comité syndical avait approuvé la nécessité de faire un mur de séparation entre le SIM et les riverains situés à côté de la Maison pour Tous et décidé de reporter cette dépense sur le budget 2013.

Qu'après examen des différentes options, il a été décidé d'abandonner la construction du mur mais de privilégier d'autres options.

Après délibération,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération D12 04 757.



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'état et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 17 décembre 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

